

Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**


Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 02 novembre 2015 un règlement portant le numéro 2015-107.

Ce règlement 2015-107 décrète la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2015-107 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi et prendra effet le Premier janvier 2016.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 05 novembre 2015.

  
Robert Léclerc, GMA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier